

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

Absents avec procurations : Gaëlle JAN, Vincent HARTZ, Pascale COUROUBLE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise FILLEUL

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Création du poste administratif de Mme LAPLACE Stéphanie

Le Maire informe l'assemblée que le comité social territorial du Centre de Gestion de la Charente a émis un avis favorable à la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 26h30 et propose de créer ce poste à compter du 03 avril 2023, afin que Mme LAPLACE puisse bénéficier d'un reclassement par voie de l'intégration directe dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Le conseil valide la création du poste.

2 – Demande de temps partiel de M. RICHARD Pierre

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur RICHARD Pierre qui sollicite, pour raisons personnelles, de travailler à temps partiel au taux de 60 % à compter du 01 juin 2023 pour une durée de 6 mois. Il rappelle que par délibération du 06/12/2019, l'assemblée avait instauré le temps partiel sur autorisation au taux de 80 % et que pour ajouter cette quotité, il convient de saisir le comité social territorial pour avis. Il demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil décide d'ajouter à la délibération « générale » le taux 60 %.

3 – Vote des budgets primitifs 2023 (général et assainissement)

a) BP général

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 010 942,00 €.

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 674 857,33 €.

b) BP assainissement

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 53 648,64 €

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 917 701,23 €.

Après débat, le CM valide les budgets 2023 et fixe le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % (possibilité donnée au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les deux sections sans l'accord préalable du conseil municipal).

4 – Vote des taux d'imposition 2023

Considérant l'augmentation des bases d'imposition (calculées par les services fiscaux), le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 qui restent fixés à :

- 34,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 51,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 5,49 % pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires).

5 – Vote des subventions attribuées aux différentes associations

Sur proposition de M. Le Maire le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes qui nous ont sollicité, les sommes ci-dessous :

Société de chasse : 1000 €, Association pêche : 400 €, Amicale donneurs de sang : 200 €, comité des fêtes : 1000 €, mémoires d'Ecuras + bibliothèque : 2000 €, club des Aînés : 1000 €, TED 16 : 400 €, Union nationale des anciens combattants : 300 €, Gym volontaire : 1000 €, l'ADMR : 350 €, le CAUE : 100 €, Cité des Légendes : 1000 €, l'Echo de la Tardoire : 300 €, Asonancia : 1000 €, Passion rando : 300 €, APE Collège de Montbron : 300 €

6 – Questions diverses

NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE
D'ÉCURAS à partir du 3 / 04 / 2023

HORAIRES AGENCE POSTALE ÉCURAS (place du Châtain Besson)

JOUR	MATIN	APRÈS- MIDI
LUNDI	9H30 → 13H 45	
MARDI	9H30 → 13H 45	
MERCREDI	9H30 → 13H 45	
JEUDI	9H30 → 13H 45	
VENDREDI	9H30 → 13H 45	14H30 → 17H 15
SAMEDI	9H30 → 12H 00	

Téléphone : 05 – 45 – 24 – 89 – 35

L'agence sera fermée pour congés du Lundi 11 avril au samedi 15 avril inclus.

La séance est levée à 22 h.

